

« L'âme humaine sous le socialisme » d'Oscar Wilde : réflexion critique du travail à l'avant-garde du revenu universel d'existence

Yves GOGUEN

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Canada

@ : yves.goguen@umoncton.ca

Résumé

*Oscar Wilde, un grand maître de la littérature anglaise, a laissé une œuvre monumentale aux multiples facettes : théâtre, poésie, contes, et essais composent un ensemble dense et varié. Particulièrement digne de mention est sa contribution pourtant moins connue de penseur du politique et de la justice sociale. Dans son essai *L'âme humaine sous le socialisme* (1891), une exploration du côté sombre du travail vide de sens et dépourvu de bonheur, Wilde plaide pour un socialisme libertaire garantissant que personne n'ait à subir « cette sordide nécessité de vivre pour d'autres ». Une lecture avec recul des aspirations « utopiques » de Wilde, s'articulant autour de l'idée que l'État subvienne aux besoins essentiels de chacun, devrait trouver un écho parmi les défenseurs contemporains du revenu universel d'existence, y compris certains économistes et penseurs, dont Thomas Piketty, qui proposent une réforme audacieuse appelant à repenser le droit du travail.*

Abstract

*Oscar Wilde, one of the most celebrated authors in English literature, has left us monumental and multifaceted works made up of theater, stories, poetry and essays. His lesser-known contribution as a thinker of politics and social justice is particularly noteworthy for the purpose of this paper. In his essay *The Soul of Man Under Socialism* (1891), a broad exploration of the dark side of work in the absence of happiness and purpose, Wilde argues in favor of libertarian socialism, ensuring that no one must suffer “this sordid need to live for others”. In retrospect, Wilde’s “utopian” aspirations, based on the viewpoint that the State provides for everyone’s essential needs, should resonate with contemporary defenders of universal basic income, including some intellectuals and economists, such as Thomas Piketty, who is proposing a daring reform calling for a rethinking of employment law.*

Mots clé

Oscar Wilde ; Revenu universel ou revenu de base ; Travail ; Sociologie critique du droit du travail ; Rapport d'autorité ou de subordination inhérent à la relation de travail.

Keywords

Oscar Wilde ; Universal basic income; Work ; Critical sociology of labor law ; Authority or subordination relationship inherent in employment relationship.

« Le plaisir est le caractère distinctif de la Nature, son signe d’approbation... Quand nous sommes heureux, nous sommes toujours bons, mais quand nous sommes bons, nous ne sommes pas toujours heureux »¹.

Introduction

Oscar Wilde s’est taillé une place parmi les auteurs les plus célèbres de la littérature anglaise, mais sa contribution de penseur du politique et de la justice sociale demeure une facette moins connue de son œuvre. Dans l’essai *L’âme humaine sous le socialisme*, une vaste réflexion contre la nécessité matérielle et les conditions de travail qui empêche l’individu d’atteindre son plus grand potentiel, Wilde présente des idées *a priori* radicales sur le socialisme libertaire. Il s’indigne du maintien de la pauvreté et de la complicité des lois et des institutions qui légitiment l’exploitation dans les rapports de production. En insistant sur sa critique du travail dégradant et des effets pervers de l’automatisation, nous suggérons que les aspirations « utopiques » d’Oscar Wilde devraient trouver un écho chez les défenseurs contemporains du revenu universel d’existence, un projet audacieux dont la mise en œuvre invite à repenser le droit du travail. À quoi pourraient ressembler le travail et son encadrement juridique si nous n’avions pas à travailler pour être payés ?

1. Oscar Wilde

Oscar Wilde est né à Dublin en 1854 et mort à Paris en 1900. Entre 1871 et 1878, il étudie à Trinity College puis à Oxford. À 27 ans, il traverse de long en large les colonies de l’Amérique du Nord et donne plus d’une centaine de conférences sur l’art décoratif et le mouvement esthétique dont il devient le porte-étendard officiel. Partout où il va, il fait tourner les têtes et bouleverse le statu quo. De retour à Londres, il entame une vie d’auteur prolifique et controversée, comme en témoigne la publication (et la censure de certains passages trop homoérotiques) du sulfureux roman *Le portrait de Dorian Gray* (1891) et *Salomé* (1891), une pièce de théâtre dont la présentation sur les planches est interdite par les autorités anglaises. Ses autres pièces de théâtre, les comédies *L’Éventail de Lady Windermere* (1892), *Un mari idéal* (1895), et *L’importance d’être Constant* (1895) connaissent quant à elles un succès triomphal auprès du public, dont Wilde se moquait avec intelligence. Parmi les critiques qu’il expose, plus ou moins voilées dans la satire, la plupart sont dirigées vers les institutions et traditions bourgeoises.

Certes, Wilde a été sévère dans son indignation des postulats sociaux dont s’accommode la société victorienne ; tragiquement, celle-ci lui rendit la pareille. Mort à l’âge de 46 ans, sa vie a été raccourcie à la suite de son refus d’obéir aux lois sur les bonnes mœurs qui étaient contraires

¹ Oscar Wilde, *Le portrait de Dorian Gray* (1891), Paris, Le Livre de Poche, 1972 à la p 79. [*Le portrait de Dorian Gray*]

aux idées libertaires qu'il épousait. Les procès d'un auteur à l'apogée de sa gloire, sa rhétorique acerbe sur le banc de l'accusé contre les dérives du moralisme, le verdict de culpabilité pour avoir commis des gestes de « grossière indécence » avec d'autres hommes, sa condamnation à une peine d'emprisonnement de deux ans avec travaux forcés ordonnée par un juge zélé, et son exil subséquent en France et en Italie, voilà quelques-uns des épisodes qui ponctuent les épreuves juridiques de l'écrivain le plus prestigieux de son temps et qui scellent sa notoriété dans le domaine du droit².

Oscar Wilde est une figure incontournable des temps modernes³. Bien qu'il ait su déployer son charme et son éclat de *gentleman* irlandais pour côtoyer la haute société, sous cette façade de conformité se trouvait un penseur radical qui croyait à la réforme sociale, qui écrivait sur le socialisme, le communisme et même l'anarchisme⁴. À travers son œuvre et au cours de sa vie – dans son cas, il est presque impossible de séparer l'œuvre de l'image du dandy anticonformiste qu'il promouvait – Wilde confronte et oppose des institutions réputées cardinales : la société victorienne, Dieu⁵ et, dans *L'âme humaine sous le socialisme*, le capitalisme, l'autorité et le travail vide de sens. Aux dires de l'intellectuel Gore Vidal, « le gouvernement ne craignait pas Oscar Wilde pour sa sexualité, on le craignait à cause de ses idées. C'est pourquoi il est entré à Reading Gaol » [traduction libre]⁶.

2. L'âme humaine sous le socialisme

Dans *L'âme humaine sous le socialisme* (1891 et 1895)⁷, en un peu moins d'une centaine de pages, Wilde veut « repenser la place de l'individu dans la société » et « reconstruire [la société] sur une base telle que la pauvreté soit impossible »⁸. Sa démarche le conduit à mettre en cause la

² Robert Badinter, « Le procès d'Oscar Wilde » dans Pascal Aquien et al, *Oscar Wilde : L'impertinent absolu*, Paris, Paris Musées, 2016 à la p 218 : « Le procès d'Oscar Wilde est un épisode judiciaire singulier. Voici un écrivain célèbre que la justice de son pays a condamné... Cette affaire pose une interrogation majeure : comment une justice respectueuse du droit, qui rend une décision largement approuvée par la conscience collective, peut-elle nous apparaître, un siècle plus tard, si injuste ? » On peut aussi citer à titre d'exemple récent la décision judiciaire rendue par la Cour suprême de l'Inde, dans laquelle sont invoqués les procès d'Oscar Wilde, sur l'inconstitutionnalité des dispositions du Code criminel qui pénalisent les relations charnelles entre hommes : *Navtej Singh Johar et al v Union of India*, 2018(10) SCALE 386 au para 22.

³ Voir aussi: Gregory Woods, *Homintern: How Gay Culture Liberated the Modern World*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2017.

⁴ Matthew Sturgis, *Oscar: A life*, Londres, Head of Zeus, 2018 : Des extraits de l'essai *The Soul of Man Under Socialism*, traduits en français et en italien, sont publiés dans la revue anarchique *La Révolté* en 1891 (p 433) et dans une revue anarchique sicilienne en 1892 (p 657).

⁵ Par exemple, dans son poème « The House of Judgment », Wilde met en scène une joute intellectuelle entre l'Homme et Dieu, à la conclusion de laquelle l'Homme réussit à avoir le dernier mot : Oscar Wilde, « *Poems in Prose* », *Fortnightly Review*, vol 62 (1894).

⁶ Entretien avec Gore Vidal, dans le cadre du film documentaire « *Wilde Salomé* » (2011), Al Pacino, réalisateur.

⁷ Oscar Wilde, *L'âme de l'homme sous le socialisme* (« *The Soul of Man Under Socialism* »), un essai qui a été publié pour la première fois dans la revue *Fortnightly Review* (1891), republié et imprimé à titre privé sous le titre *The Soul of Man* (1895). Pour nos fins, nous utilisons la traduction française : Albert Savine, *Oscar Wilde : L'âme humaine sous le socialisme*, Paris, L'Herne, 2013. [Wilde]

⁸ *Ibid* à la p 6 (dans l'avant-propos de François L'Yvonnet).

propriété privée, un terme qu'il utilise de façon interchangeable avec le capitalisme (« [a]bolissons la propriété privée »⁹, écrit-il), le travail (dans l'ensemble, « dégradant »¹⁰) et l'automatisation (« [d]ans des conditions normales, la machine sera pour l'homme un serviteur »¹¹). Il déplore particulièrement la misère et la pauvreté, qui « ont une telle puissance dégradante, elles exercent un effet paralysant si énergique sur la nature humaine qu'aucune classe n'a une conscience nette de ses propres souffrances »¹². Sous un régime socialiste, il espère que « [c]haque des membres de la société aura sa part de la prospérité générale et du bonheur social »¹³.

Puisque Wilde s'indigne devant des problèmes qui existent toujours, comme l'inégalité de la richesse, la pauvreté abjecte et les conditions de travail indignes, *L'âme humaine sous le socialisme* aurait pu être écrit pour un public contemporain, mais rappelons que le contexte du Royaume-Uni et de la France à la fin du XIX^e siècle se caractérisait

[...] par un socle de valeurs marquées par la domination de la bourgeoisie industrielle et capitaliste. Ces valeurs sont des valeurs purement matérialistes liées à la réussite, à la fortune, mais aussi au conformisme moral. Philosophiquement, l'heure est au culte du progrès. L'école positiviste des héritiers d'Auguste Comte en France considère que le progrès est la mesure du bonheur humain. En une époque où l'industrialisation est portée par des innovations techniques et scientifiques, et avant l'effondrement des illusions scientistes avec la Première Guerre mondiale, la conviction profonde que le progrès matériel est la condition nécessaire du progrès moral caractérise la teinte morale de l'époque. Paradoxalement, l'ordre bourgeois se développe dans une atmosphère particulière de conformisme moral, d'exécration des « déviations ». La bourgeoisie a imposé en même temps que sa suprématie socio-économique ses valeurs matérialistes¹⁴.

C'est devant cette toile de fond que Wilde, dont la réputation d'iconoclaste était déjà bien assise, fait une sortie du placard politique : « Le socialisme, le communisme – appelez comme vous voulez le fait de convertir toute propriété privée en propriété publique, de substituer la coopération à la concurrence – rétablira la société dans son état naturel d'organisme absolument sain, il assurera le bien-être matériel de chaque membre de la société »¹⁵. Précisons d'emblée qu'un quart de siècle avant la création de l'URSS, Wilde s'oppose résolument au socialisme autoritaire, celui qui allait justement prendre pied au XX^e siècle. Si un changement en profondeur doit s'opérer, c'est en passant par la décentralisation du pouvoir et le respect de l'autonomie des individus. Il croit d'ailleurs que le travail collectif accompli pour le compte de l'État doit être une association volontaire, car « [c]'est seulement par l'association volontaire que l'homme se

⁹ Wilde, *supra* note 7 à la p 26.

¹⁰ *Ibid* à la p 43.

¹¹ *Ibid* à la p 45.

¹² *Ibid* à la p 19.

¹³ *Ibid* à la p 13.

¹⁴ Joël Fusco, « Le dandy, ou l'art de plaire en déplaisant » (2013), en ligne : http://pierre.campion2.free.fr/fusco_dandy.htm .

¹⁵ Wilde, *supra* note 7 à la p 13.

développe dans toute sa beauté »¹⁶. Sa conception d'un socialisme libertaire, sans rapport aucun avec ses versions marxiste ou léniniste, récuse vivement l'autorité :

Toute autorité est profondément dégradante. Elle dégrade ceux qui l'exercent. Elle dégrade ceux qui en subissent l'exercice. [...] Si le socialisme est autoritaire, s'il existe des gouvernements armés du pouvoir économique, comme il y en est aujourd'hui qui sont armés du pouvoir politique, en un mot, si nous devons avoir des tyrannies industrielles, alors ce nouvel état de choses sera pire pour l'homme que le premier¹⁷.

La vision succincte qu'il se fait du socialisme se fonde plutôt sur l'individualisme, qui « n'exerce aucune contrainte sur l'homme » et « ne s'évertue pas à forcer les gens d'être bons »¹⁸. L'individualisme « fait que les hommes sont bons quand on leur laisse la paix »¹⁹. Or, le système économique sous lequel nous vivons « a fait un tort véritable à l'individualisme, et l'a rendu nébuleux par suite de la confusion entre l'homme et ce qu'il possède »²⁰. La propriété privée

[...] a fait dévier entièrement l'individualisme. Elle lui a donné pour but le gain et non la croissance. Par suite, on a cru que le point important était d'avoir, et l'on a ignoré que le point important, c'était d'être. La véritable perfection de l'homme consiste non dans ce qu'il a, mais dans ce qu'il est. La propriété privée a écrasé le vrai individualisme et fait surgir un individualisme illusoire²¹.

Sous le socialisme, « nous serions délivrés par lui de cette sordide nécessité de vivre pour d'autre, qui dans l'état actuel des choses, pèse un poids si lourd sur tous presque sans exception »²². Devoir gagner un revenu en travaillant est une distraction qui a privé l'humanité d'une grande partie de son potentiel : « Nous vivons dans une époque de gens accablés de travail et d'une éducation rudimentaire, une époque où les gens sont si laborieux qu'ils en deviennent absolument stupides [...] »²³. Il déplore d'ailleurs « la nécessité d'une carrière » qui « force chacun à prendre part »²⁴ : « Toute profession comporte un préjugé [et] la Pensée est dégradée par sa constante association avec la pratique »²⁵.

En suivant le même raisonnement, la critique de Wilde se caractérise aussi d'une méfiance envers la nécessité de réaliser un travail accompli sans plaisir. À ce sujet, il prévient :

L'homme éprouve un dommage à la fois mental et moral, quand il fait quelque chose où il ne trouve aucun plaisir. Bien des formes de travail sont de l'activité tout à fait dépourvue

¹⁶ Wilde, *supra* note 7 à la p 22.

¹⁷ *Ibid* aux pp 38, 13-14.

¹⁸ *Ibid* à la p 83.

¹⁹ *Ibid*.

²⁰ *Ibid* à la p 23.

²¹ *Ibid* aux pp 23-24.

²² *Ibid* à la p 9.

²³ *Ibid*.

²⁴ *Ibid*.

²⁵ « Le Critique Artiste » dans Oscar Wilde, *Intentions* (1891), Paris, Union Générale d'Éditions, 1986, à la p 174. [*Le Critique Artiste*]

d'attrait, et devraient être regardées comme telles. Balayer pendant huit heures par jour un passage boueux quand le vent souffle de l'est, c'est une occupation dégoûtante. Faire ce nettoyage avec une dignité intellectuelle, ou morale, ou physique, me paraît impossible. Le faire avec joie, ce serait terrifiant²⁶.

Son appel au socialisme s'articule donc autour de l'idée que l'État subviene aux besoins essentiels de tous afin que chacun puisse faire ce qu'il y a de plus intéressant et de joyeux : écrire, philosopher, inventer, créer de belles choses, etc. « L'État a pour objet de faire ce qui est utile »²⁷, tandis que « [l]e rôle de l'individu est de faire ce qui est beau »²⁸. Sa vision d'une humanité plus noble est aussi une plaidoirie, pour ainsi dire, en faveur du bonheur du temps perdu au loisir. Parce qu'ils facilitent l'individualisme, les « loisirs raffinés » représentent « l'Humanité [...] car sa destination est telle, et non le labeur »²⁹. Dans sa réflexion sur le développement optimal de l'individu, il présente la création artistique comme la plus grande réussite de l'humanité. Dans *Le Critique Artiste*, un autre essai publié en 1891, Wilde considère l'art comme « le mode d'individualisme le plus intense que le monde ait connu »³⁰ et « [c]'est par l'Art et par l'Art seul, que nous pouvons nous défendre des périls sordides de l'existence réelle »³¹. Il poursuit en misant sur la valeur des pulsions créatives de l'humain comme remède au quotidien routinier, sans émerveillement et sans loisir :

L'art, c'est de l'individualisme, et l'individualisme est une force qui introduit le désordre et la désagrégation. C'est là ce qui fait son immense valeur. Car ce qu'il cherche à bouleverser, c'est la monotonie du type, l'esclavage de la coutume, la tyrannie de l'habitude, la réduction de l'homme au niveau d'une machine³².

Wilde écrit *L'âme humaine sous le socialisme* à la fin de l'ère victorienne : les révolutions industrielles se succèdent. Il rappelle déjà à cette époque que les nouvelles technologies devraient être en mesure de répondre aux besoins matériels les plus élémentaires et de nous libérer d'innombrables tâches subalternes. L'ironie de la façon perverse dont les machines sont utilisées n'échappe pas à sa plume critique et il ne manque pas de souligner l'irrationalité du fait qu'« [a]ctuellement, la machine fait concurrence à l'homme »³³. Hélas, tandis qu'une meilleure organisation de la société permettrait aux machines d'être à notre service, les technologies plus productives ont eu l'effet contraire, c'est-à-dire, plutôt que de libérer plus de temps de loisirs, nous travaillons aussi durement que jamais : « [I]l y a quelque chose de tragique dans ce fait que l'homme a souffert de la faim dès le jour où il a inventé une machine pour le remplacer dans son travail »³⁴.

²⁶ Wilde, *supra* note 7 à la p 43.

²⁷ *Ibid* à la p 42.

²⁸ *Ibid* à la p 43.

²⁹ *Ibid* à la p 45.

³⁰ *Ibid* à la p 47.

³¹ *Le Critique Artiste*, *supra* note 25 à la p 166.

³² Wilde, *supra* note 7 à la p 53.

³³ *Ibid* à la p 45.

³⁴ *Ibid* à la p 43.

Comme quoi l'art du passé parle souvent des enjeux du présent, Wilde donne une vision du socialisme libertaire qui transcende la contemporanéité et qui, de nos jours, garde tout son attrait. Étant donné la thèse au cœur de *L'âme humaine sous le socialisme*, la (re)distribution de la richesse par l'État comme réponse préconisée pour remédier aux problèmes sociaux qui nous affectent toujours, l'essai semble tout avoir pour plaire aux défenseurs contemporains du revenu universel. Même si Wilde déclare, soit dit en passant : « je me sens toujours que je dois avoir tort... quand les gens sont d'accord avec moi »³⁵.

3. Revenu universel d'existence

« Vivre, c'est ce qu'il y a de plus rare au monde. La plupart des hommes existent, voilà tout »³⁶.

« Une idée qui n'est pas dangereuse est indigne d'être une idée »³⁷.

Le revenu universel, une allocation suffisante pour couvrir les besoins primaires à laquelle chacun aurait droit, contrairement à l'aide sociale dont on réduit le montant si le bénéficiaire gagne un revenu de travail, est quant à elle versée régulièrement sans aucune condition³⁸. Les termes « revenu universel » et « revenu de base » sont utilisés de façon interchangeable et polysémique³⁹. En témoigne la panoplie des substituts sémantiques – revenu minimum garanti, revenu de base inconditionnel – le concept « conserve une imprécision terminologique considérable »⁴⁰. Quoi qu'il en soit, l'idée derrière la terminologie en est une qui existe depuis longtemps, mais il s'avère

³⁵ *Le Critique Artiste*, supra note 25 à la p 199.

³⁶ *Wilde*, supra note 7 à la p 26.

³⁷ *Le Critique Artiste*, supra note 25 à la p 178.

³⁸ Vincent Brousseau-Pouliot, « Un revenu minimum pour tous n'arrivera pas en 2020 », *La Presse* (18 janvier 2020), en ligne : <<https://www.lapresse.ca/affaires/202001/17/01-5257271-ca-narrivera-pas-en-2020-un-revenu-minimum-garanti-pour-tous.php>>. François Blais, professeur en sciences politiques à l'Université Laval et ancien ministre de l'Emploi de la Solidarité sociale dans le gouvernement du Québec, est d'avis que « le plus grand défaut de l'aide sociale », c'est qu'il « piège les gens dans la pauvreté ». Selon bon nombre de modèles de prestation d'aide sociale, il faut s'appauvrir pour y avoir droit : « Si vous perdez votre travail, vous devez vous départir d'une partie de vos actifs pour avoir droit à l'aide sociale. » Blais souligne une autre différence significative : l'aide sociale peut varier selon son statut conjugal, alors que le revenu universel est donné à chaque personne de façon individuelle.

³⁹ « Les termes « revenu universel » et « revenu de base » ont depuis toujours été utilisés de façon interchangeable et polysémique (en anglais on dit plutôt « *basic income* », en français on dit plutôt « revenu universel ») » : Thomas Piketty, « Notre revenu universel est-il vraiment universel ? » (30 janvier 2017), *Le blog de Thomas Piketty* (blogue), en ligne : <<https://www.lemonde.fr/blog/piketty/2017/01/30/notre-revenu-universel-est-il-vraiment-universel/>>.

⁴⁰ Lionel-Henri Groulx, *Revenu minimum garanti : Comparaison internationale, analyses et débats*, « Problèmes sociaux et interventions sociales », Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 2005 à la p 6 : « Le revenu minimum garanti recouvre des réalisations concrètes très variées et renvoie à une hétérogénéité de dispositifs institutionnels et de projets de réforme. Il conserve une imprécision terminologique considérable qui correspond à une longue liste de substituts sémantiques. Il prend plusieurs appellations, lesquelles n'apparaissent pas toujours comme synonymes, soit revenu annuel garanti, revenu minimum garanti, allocation universelle, dividende social, revenu de base, revenu de citoyenneté. Cette multiplicité des appellations n'en simplifie ni l'usage, ni la signification ».

que le revenu universel était, jusqu'à récemment, une proposition cantonnée aux sphères marginalisées, à la frange des étrangers qui dérangent. Or, à cet égard, Wilde n'est pas la seule figure martyrisée dans l'histoire contemporaine qui rêvait à voix haute de justice économique et sociale. Martin Luther King, Jr., dont la parole fut subitement tue et la vie violemment raccourcie, avançait lui aussi des idées jugées trop radicales pour son époque, y compris celle du revenu garanti⁴¹.

Pour le moment, aucun pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'accorde un revenu universel à l'ensemble de ses résidents, certes, il n'empêche toutefois que l'idée fait du chemin. Considérant les projets pilotes qui existent sous une forme ou une autre et les débats à son sujet qui prolifèrent, nous sommes conduits à constater que le revenu universel soit devenu une proposition *mainstream* qui compte désormais de nombreux adeptes⁴². Un recensement de l'actualité, sans méthodologie précise, permet d'observer une certaine réhabilitation de l'idée et une attention accrue portée à ses visées. Un projet pilote de revenu garanti a vu le jour en Finlande en 2017⁴³. En Suisse, le revenu de base inconditionnel a fait l'objet d'un référendum en 2016⁴⁴. Malgré la défaite de cette initiative populaire, « un groupe d'intellectuels, d'artistes et de publicistes » s'est montré satisfait du résultat : plus d'une personne sur cinq a répondu « oui » à la proposition d'attribuer à chaque citoyen une somme de base, riche ou pauvre, sans contrepartie⁴⁵, une idée que des opposants ont qualifiée d'une « utopie dangereuse »⁴⁶. De l'autre côté de l'océan, l'ancien candidat (démocrate) à la présidence des États-Unis, le juriste Andrew Yang, a lancé un livre présentant le revenu universel de base (« *universal basic income* ») comme une politique d'avenir inévitable compte tenu de la disparition de nombreux emplois⁴⁷. Au Canada, deux partis politiques, le Nouveau Parti démocratique et le Parti vert, proposaient un revenu minimum garanti lors de la campagne électorale de 2019⁴⁸. À l'extérieur de l'arène politique, parmi les revendications populaires qui s'inscrivent dans la grogne qui gronde aux quatre coins du monde contre la concentration démesurée des richesses, notons par exemple la « journée d'action » du 26 octobre 2019, durant laquelle des groupes et des citoyens

⁴¹ Martin Luther King, Jr., *Where do we go from here: Chaos or Community ?*, Boston, Beacon Press, 1968 à la p 171: « I am now convinced that the simplest approach will prove to be the most effective – the solution to poverty is to abolish it directly by a now widely discussed measure: the guaranteed income ».

⁴² Sigal Samuel, « Everywhere basic income has been tried, in one map », *Vox* (19 février 2020), en ligne : <<https://www.vox.com/future-perfect/2020/2/19/21112570/universal-basic-income-ubi-map>> .

⁴³ Marc Thibodeau, « La Finlande mettra fin à son expérience sur le revenu minimum garanti », *La Presse* (26 avril 2018), en ligne : <http://ml.lapresse.ca/screens/124fce7a-e8d0-49c8-bd31-779244eb0bea_7C__0.html> .

⁴⁴ Yves Bourdillon, « Les Suisses ont refusé un projet inédit de revenu universel », *Les Echos* (5 juin 2016).

⁴⁵ « Grande expérience pour le revenu de base », *Tribune de Genève* (6 juin 2017), en ligne : <<https://www.tdg.ch/suisse/grande-experience-revenu-base/story/16027707>> .

⁴⁶ « “Le revenu de base est une idée dangereuse”, selon ses opposants », *Radio Télévision Suisse* (3 mai 2016), en ligne : <<https://www.rts.ch/info/suisse/7695003--le-revenu-de-base-est-une-idee-dangereuse-selon-ses-opposants.html>> .

⁴⁷ Andrew Yang, *Universal Basic Income Can Change Everything. The War on Normal People: The Truth About America's Disappearing Jobs and Why Universal Basic Income Is Our Future*, New York City, Hachette Books, 2018.

⁴⁸ Brousseau-Pouliot, *supra* note 38.

ont manifesté pour réclamer un revenu universel de base, dans le cadre d'une marche organisée à New York, Toronto, Stockholm, Séoul, ou encore à Bogota⁴⁹.

Dans la mesure où le revenu universel vise à renforcer la protection sociale et à réduire la pauvreté, il séduit naturellement la gauche politique, sous toutefois s'y limiter. Mark Zuckerberg voit dans sa mise en œuvre un moyen de favoriser l'audace des entrepreneurs⁵⁰. Elon Musk suggère que le revenu de base pourrait être nécessaire pour répondre à l'élimination d'emplois résultant de l'automatisation⁵¹. Sir Chris Pissarides, un économiste se disant préoccupé par l'impact de la technologie sur les modèles d'emploi traditionnels, propose un revenu de base universel comme solution aux inégalités causées par la mondialisation, l'automatisation et l'intelligence artificielle. Il croit lui aussi que plusieurs emplois sont à risque de disparaître dans l'avenir rapproché⁵².

Thomas Piketty, auteur de l'ouvrage phare *Capital au XXI^e siècle*⁵³, dans une tribune cosignée par sept autres économistes, apporte son soutien au revenu universel, une proposition qu'il qualifie de « crédible » et d'« audacieuse »⁵⁴. Pour ce collectif d'économistes dirigé par Piketty, l'introduction d'un revenu de base de 800 euros versé par l'État à chaque citoyen « pose des questions sérieuses qui méritent que l'on y apporte des réponses solides »⁵⁵. Piketty estime que de dénigrer ces débats d'avenir serait une erreur (« il faut les avoir »⁵⁶) et que si la proposition est « correctement précisée [elle] peut être tout à fait pertinente sur le plan économique »⁵⁷. Il explique que plusieurs méthodes de mise en œuvre ont été imaginées. Un revenu pourrait être payé à toute la population et serait récupéré par le biais de l'impôt sur le revenu dans le cas des personnes

⁴⁹ Income Movement, « Basic Income March » (2016), en ligne : <<https://www.basicincomemarch.com/city-details>>. Voir aussi Marguerite Gallorini, « Des citoyens réclament un revenu universel de base au Canada », *Radio-Canada* (26 octobre 2019), en ligne : <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1363452/toronto-revenu-minimum-garanti-manifestation>> .

⁵⁰ Paolo Garoscio, « Le co-fondateur de Facebook s'engage pour le revenu universel », *Économie Matin* (13 décembre 2016), en ligne : <<http://www.economiematin.fr/news-fondateur-facebook-revenu-universel-fonds-recherche-solution-argent-quotidien#>> . Voir aussi : Sonia Sodha, « Mark Zuckerberg's got some cheek, advocating a universal basic income », *The Guardian* (10 juillet 2017).

⁵¹ Saoud Maherzi, « Désirez-vous recevoir un revenu universel ? », *Le Journal de Montréal* (5 juin 2018). Voir aussi: David Z. Morris, « Elon Musk Thinks Automation Will Lead to a Universal Basic Income », *Fortune* (6 novembre 2016).

⁵² Robert Skidelsky, « Les conséquences économiques de l'automatisation », *Project Syndicate* (18 septembre 2019), en ligne : <<https://www.project-syndicate.org/commentary/automation-impact-jobs-unemployment-by-robert-skidelsky-2019-09/french>> . Voir aussi: Frances Coppola « Top Economists Endorse Universal Basic Income », *Forbes* (31 août 2017).

⁵³ Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013, dans lequel Piketty conclut que le temps est venu de sortir de cette phase de sacralisation de la propriété et d'aller au-delà du capitalisme. Voir aussi : Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, Paris, Seuil, 2019.

⁵⁴ « Piketty, Méda, Landais... Des économistes "pour un revenu universel crédible et audacieux" », *Le Monde* (24 janvier 2017).

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ « Revenu universel : "Dénigrer ces débats serait une erreur", selon l'économiste Thomas Piketty », *France Info* (25 janvier 2017), en ligne : <https://www.francetvinfo.fr/politique/ps/primaire-a-gauche/revenu-universel-denigrer-ces-debats-serait-une-erreur-selon-l-economiste-thomas-piketty_2035833.html> .

⁵⁷ *Ibid.*

qui n'en ont pas besoin. Inversement, un montant pourrait être versé uniquement à ceux dont le revenu déclaré n'atteint pas le revenu de base garanti⁵⁸.

Le revenu universel, selon Piketty, fait partie d'une stratégie de réforme visant à corriger les inégalités socio-économiques et à « démocratiser la richesse et le pouvoir qui lui est associé »⁵⁹. Le déploiement d'une telle « stratégie donnant à chaque personne une part équitable des ressources »⁶⁰ devra par ailleurs s'accompagner d'un droit du travail « repensé » :

Pour toutes les personnes sans emploi, ou qui ne disposent que d'un emploi à temps très partiel, ou bien dont l'emploi est émietté entre de multiples petits employeurs ou donneurs d'ordre, alors il n'existe pas d'autre solution que de verser le revenu universel sous forme d'une allocation mensuelle versée à chacun. [...] Cela implique de repenser tout un ensemble d'institutions et de politiques complémentaires les unes des autres : un nouveau système de revenu universel (ou « revenu de base »), le droit du travail et des organisations.⁶¹

En effet, une politique qui promet de lutter contre l'appauvrissement et la précarisation des emplois invite à revoir un ensemble d'institutions et de politiques, dont le droit du travail. À travers une perspective inspirée de la réflexion critique d'Oscar Wilde dans *L'âme humaine sous le socialisme*, venons-en pour terminer à notre dernière interrogation, la question de savoir à quoi pourraient ressembler le travail et son encadrement juridique si nous n'avions pas à travailler pour être payés.

4. Repenser le droit du travail et « cette sordide nécessité de vivre pour d'autres »

« Un homme maître de lui-même peut mettre fin à un chagrin aussi facilement qu'il peut inventer un plaisir »⁶².

« Toute autorité est profondément dégradante. Elle dégrade ceux qui l'exercent. Elle dégrade ceux qui en subissent l'exercice »⁶³.

En proposant le revenu universel d'existence, pourquoi Piketty nous invite-t-il du coup à repenser le droit du travail ? Pour Rivero, « [l]e droit du travail, plus que la plupart des autres

⁵⁸ Sur la définition des concepts, Piketty ajoute la précision suivante : « Certains considèrent que le terme « revenu universel » implique nécessairement le versement direct par une administration sociale d'une allocation mensuelle identique à tous les adultes. Cette conception... me semble excessivement rigide, mais bien sûr elle est légitime et respectable » : *Thomas Piketty, supra* note 39.

⁵⁹ Thomas Piketty, « Il est temps de dépasser le capitalisme », *L'Obs*, no 2861 (5 au 11 septembre 2019) à la p 22.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Le portrait de Dorian Gray, supra* note 1 à la p 111, traduction française de Oscar Wilde, *The Picture of Dorian Gray* (1891), London, Penguin Books, 2000 à la p 105 : « A man who is a master of himself can end a sorrow as easily as he can invent a pleasure ».

⁶³ *Wilde, supra* note 7 à la p 38.

disciplines, est déterminé par le jeu des forces en présence, et par les données de la politique, de l'économie, de la technique et de la psychologie collective »⁶⁴. Selon Javillier, « [p]lus que toute autre branche, le droit du travail est à la fois le produit de luttes ou de compromis sociaux »⁶⁵. Le travail est un domaine où

[l]e droit y apparaît clairement comme un construit social et comme constructeur du social. On y observe du « fait qui se fait droit » et « du droit qui se fait avec du fait » [Carbonnier]. À ce titre, le droit du travail apparaît comme un bon « révélateur » des faits sociaux ⁶⁶.

Parmi les principes juridiques qui fondent le droit du travail des pays occidentaux, c'est le rapport d'autorité ou de subordination inhérent à la relation de travail, principe commun au droit civil et à la common law, qui retient ici notre attention.

En droit français, le contrat de travail suppose qu'un individu s'engage à travailler pour le compte d'une autre personne, physique ou morale, moyennant rémunération et dans un rapport de subordination juridique. Le lien de subordination juridique est d'ailleurs l'une des caractéristiques essentielles du contrat de travail et ce dernier « est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné »⁶⁷. Dans une série d'arrêts récents, la Cour de cassation a « requalifié en salariés » les travailleurs des plates-formes numériques exerçant sous le statut de travailleur indépendant, dont les chauffeurs d'Uber⁶⁸ et les livreurs de repas à vélo⁶⁹, parce que ces personnes « fournissent des prestations à un donneur d'ordre dans des conditions qui [les] placent dans un lien de subordination juridique permanente à l'égard de celui-ci »⁷⁰. En autres mots, dans ces cas le statut de travailleur indépendant est fictif, car une société commerciale telle qu'Uber adresse des directives, en contrôle l'exécution et exerce un pouvoir de sanction⁷¹.

De la common law est issue une règle similaire dont les origines troublantes portent les traces de l'esclavage. Dans les États de tradition juridique anglo-saxonne, la subordination du salarié vis-à-vis de son employeur est une obligation dite « implicite » découlant du contrat de travail ; par conséquent nul ne peut s'y soustraire. La relation paternaliste « maître et serviteur » (« *Master and Servant* »), centrale à l'encadrement juridique du travail, a été accentuée par la automatisation du travail tant déplorée dans *L'âme humaine sous le socialisme*, bien qu'elle ait

⁶⁴ André-Jacques Arnaud, dir, *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, 1^{ère} éd, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1993, *sub verbo* « Travail (Sociologie du droit du -) », à la p 627, citant Jean Rivero et Jean Savatier, *Droit du travail*, PUF, coll, Thémis, 1993, à la p 36.

⁶⁵ *Ibid* à la p 627 citant Jean-Claude Javillier.

⁶⁶ *Ibid* à la p 628 citant Jean Carbonnier, *Flexible droit. Textes pour une sociologie du droit sans rigueur*, 4^e éd, Paris, LGDJ, 1979.

⁶⁷ Par exemple, nous en trouvons une définition dans cet arrêt : Cass soc, 13 novembre 1996, [1996] Bull soc V 386, n° 94-13.187.

⁶⁸ Cass soc, 4 mars 2020, n° 19-13.316, inédit.

⁶⁹ Cass soc, 28 novembre 2018, n°17-20.079, publié au bulletin.

⁷⁰ Cass soc, 4 mars 2020, *supra* note 66.

⁷¹ *Ibid*.

existé avant la révolution industrielle, à une époque où les lois étaient formulées de façon à garder les ouvriers en situation de pauvreté, sous le prétexte fallacieux que le maintien des classes aristocratiques et professionnelles était la volonté de Dieu. Après la révolution industrielle, la maximisation de l'efficacité et des profits demeure prioritaire ; c'est le contexte économique dans lequel le devoir de fidélité (« *duty of fidelity* ») s'est imposé dans la jurisprudence. Les juges anglais du XIX^e siècle ont reconnu, par le truchement des conditions fixées « implicitement » dans le contrat de travail, un « devoir de fidélité » de la part de l'employé, ce qui a mené à la consolidation de l'autorité absolue du « maître » de fixer pratiquement tous les aspects du travail. Depuis l'émergence de la relation « maître et serviteur », cette façon de concevoir la relation de travail par la common law est restée quasiment intacte⁷².

Dans la jurisprudence contemporaine, l'inégalité de pouvoir « sous-tend presque toutes les facettes de la relation entre l'employeur et son employé »⁷³ : « Les employés, pris individuellement, n'ont ni le pouvoir de négociation ni les renseignements nécessaires pour obtenir dans leurs contrats des conditions plus avantageuses que celles offertes par l'employeur »⁷⁴. Appelée à se prononcer sur l'inégalité du pouvoir de négociation dans les relations de travail, la situation de vulnérabilité des salariés et les exigences parfois draconiennes des employeurs⁷⁵, la Cour suprême du Canada affirme que

[I]a relation entre un employeur et un employé ou un travailleur isolé est typiquement une relation entre une personne qui est en situation d'autorité et une personne qui ne l'est pas. À son début, il s'agit d'un acte de soumission, dans son fonctionnement, il s'agit d'un acte de subordination⁷⁶.

Or, l'importance de conserver l'intégrité du corps humain, voire la nécessité de ne pas le considérer comme une simple marchandise, a éventuellement conduit les États occidentaux, toutes traditions juridiques confondues, à développer des lois pour protéger les salariés et tenter d'amoindrir le rapport de force inégal entre l'employé et l'employeur⁷⁷. La législation sur les normes minimales d'emploi a justement évolué autour du déséquilibre du pouvoir de négociation des employeurs et du manque de volonté de fournir des conditions de travail socialement

⁷² Geoffrey England, *Employment Law in Canada*, 4^e éd, Markham (Ont), LexisNexis (feuilles mobiles mises à jour en 2019, version 89) : « This perspective of the employment relationship was buttressed by 19th-century English judges who implied into the employment contract a standard duty of fidelity on the employee which was transposed virtually intact from the neo-feudal law of master and servant which existed prior to the Industrial Revolution. Apparently, the ancient duty of fidelity entrenched the absolute authority of the “master” to determine virtually all aspects of the relationship ». Voir aussi: Douglas Hay, « Master and Servant in England: Using the Law in the 18th and 19th Centuries » (2000) 142 *Articles & Book Chapters* (Osgoode Hall Law School of York University) 227.

⁷³ *Wallace c United Grain Growers Ltd. (Public Press)*, [1997] 3 RCS 701. [Wallace]

⁷⁴ *Ibid* au para 91, citant K Swinton, « Contract Law and the Employment Relationship: The Proper Forum for Reform » dans B Reiter et J Swan, dir, *Studies in Contract Law*, Toronto, Butterworths, 1980, p 357, à la p 363.

⁷⁵ Voir par exemple les commentaires du juge Iacobucci dans *McKinley c BC Tel*, [2001] 2 RCS 161 et dans *Wallace*, *supra* note 73.

⁷⁶ Paul Davies et Mark Freedland, *Kahn-Freund's Labour and the Law*, 3e éd, Stevens & Sons, London, 1983 à la p 18, citée par le juge Dickson dans *Slaight Communications Inc c Davidson*, [1989] 1 RCS 1038.

⁷⁷ Elizabeth Mitchell, « *The Employment Standards Act, 2000 : Ontario Opts for Efficiency over Rights* » (2010) 10 *Revue canadienne de droit du travail et de l'emploi* 399, à la p 209.

acceptables⁷⁸. Par conséquent, certains droits sont de nos jours largement acceptés et protégés dans de nombreux pays : le salaire minimum, le congé de maternité et le congé parental, le préavis de licenciement, le plafond des heures de travail et le droit au paiement des heures supplémentaires en sont quelques exemples.

En cherchant ce que signifie pour l'individu le fait d'avoir un emploi, en dépit du rapport d'autorité inhérent à la relation de travail et les abus de pouvoir qui peuvent en résulter, il n'en demeure pas moins que certains tribunaux, dont la Cour suprême du Canada, ont préféré adopter une vision idéaliste et romantique du travail faisant de la relation d'emploi un véhicule d'épanouissement de soi :

Le travail est l'un des aspects les plus fondamentaux de la vie d'une personne, un moyen de subvenir à ses besoins financiers et, ce qui est tout aussi important, de jouer un rôle utile dans la société. L'emploi est une composante essentielle du sens de l'identité d'une personne, de sa valorisation et de son bien-être sur le plan émotionnel. C'est pourquoi, les conditions dans lesquelles une personne travaille sont très importantes pour ce qui est de façonner l'ensemble des aspects psychologiques, émotionnels et physiques de sa dignité et du respect qu'elle a d'elle-même. [...] En tant que véhicule qui permet à l'individu d'atteindre le statut de membre utile et productif de la société, l'emploi est perçu comme permettant de reconnaître qu'il s'adonne à une activité valable. Il lui donne le sens de son importance. [...] C'est par cette institution que la plupart d'entre nous acquièrent, pour une grande part, le respect de soi et la dignité personnelle⁷⁹.

Malgré l'apport potentiel du travail pour le sentiment de dignité et d'estime de soi, l'égalité du pouvoir de négociation demeure néanmoins illusoire : le contrôle économique des moyens de production et la possibilité de licencier des salariés à tout moment appartiennent entièrement à l'employeur. Morin formule d'ailleurs comme suit une critique du contrat d'emploi qui le distingue du contrat commercial ordinaire :

Qu'est-ce qu'est le contrat d'emploi ? S'agit-il d'un contrat fondé sur un réel accord de volontés de la part du salarié et de l'employeur ? Une simple parade pour couvrir d'un manteau juridique la relation de subordination de l'un à l'avantage de l'autre ? Une formule édulcorante d'un néo-féodalisme que l'on refuserait de part et d'autre d'admettre ? Peut-on parler de la libre négociation de parties égales si l'un accepte de travailler pour le compte de l'autre parce qu'il est économiquement contraint et socialement formé à se soumettre au « propriétaire » ? Peut-on dégager d'un contrat de travail que le travailleur accepte que l'employeur puisse changer ses périodes de travail, lui imposer une façon de se comporter dans l'entreprise ou de souffrir de possibles mesures disciplinaires ou mises à pied, tout en lui demandant de rester disponible sur appel ? Une personne libre et

⁷⁸ Barry Reiter, « The Control of Contract Power » (1981) 1:3 Oxford Journal of Legal Studies 347.

⁷⁹ Renvoi relatif à la *Public Service Employee Relations Act* (Alb.), [1987] 1 RCS 313 au para 91. En faisant sien les mots du professeur David M Beatty, dans son article intitulé « Labour is Not a Commodity », dans B Reiter et J Swan, dir, *Studies in Contract Law*, Toronto, Butterworths, 1980, à la p 324.

raisonnable peut-elle vraiment accepter un tel régime où elle se placerait en situation de dépendance et de précarité ?⁸⁰

Alain Deneault, professeur à l'Université de Moncton et chercheur au Collège international de philosophie à Paris, penseur du néolibéralisme, résume ainsi la thèse de son ouvrage *La médiocratie : la dictature de la médiocrité*⁸¹ :

On est à des années-lumière de faire du travail un bien commun, de faire du travail un objet démocratique, plutôt que d'abandonner le travail à ceux qui prétendent le créer, sous la forme d'emplois. Le travail, qu'est-ce que c'est ? D'un point de vue social, c'est penser la rencontre des dispositions, des compétences, des volontés, d'une part, et d'autre part, des besoins et, éventuellement, des aspirations collectives. Mais on n'en est pas là du tout. On en est à dire à des gens : vous allez vous conformer à une entreprise qui a comme visée de satisfaire aux actionnaires avec des stratégies très dures. On se trouve donc à faire n'importe quoi, à faire des tâches tout à fait absurdes : un ingénieur qui va confectionner un matériau qui est destiné à se briser, parce qu'on est dans l'ère de l'obsolescence et de la défaillance programmée ; des designers qui vont imaginer une façon d'installer un bain-tourbillon dans un jet pour un oligarque qui a les moyens de se le payer ; des pharmacologues qui vont concevoir des médicaments pour des malades imaginaires qui ont un pouvoir d'achat, alors que des indigents qui sont vraiment dans le besoin, eux, n'y auront pas droit ; des sociologues qui font des études sur le public des casinos parce que le bailleur de fonds vient de cet horizon-là, et ainsi de suite. Alors on est face à un monde qui nous condamne à la médiocrité, c'est-à-dire à une absence de réflexion sur le sens même de ce qu'on fait. Et en plus on devrait être de bonne humeur ! En plus, on nous dit qu'on devrait se sentir responsable, il faudrait par nous-mêmes deviner ce que sont les attentes des employeurs et essayer de s'y conformer sans même que l'employeur ait à prendre ses responsabilités par rapport à son autorité, qu'on fasse comme si on était dans une sorte d'horizontalité joyeuse où tout le monde tire dans la même direction pour censurer une chose : le rapport d'autorité qui existe bel et bien entre un employeur et un employé. Et tout ça, avec un sourire »⁸².

En sondant la jurisprudence en droit du travail, on y retrouve d'innombrables histoires à faire désespérer du genre humain, portant sur les abus de pouvoir des employeurs et la souffrance dont ils sont la cause. Des chicanes qui dérapent, des congédiements sans motif valable, des blessures graves, des épuisements professionnels, la prolifération d'emplois précaires, l'exploitation de travailleurs migrants, pour n'en nommer que quelques exemples. Suffisamment de doléances et de litiges pour en arriver à croire que le monde est malheureux et que, certes, l'appel à repenser le droit du travail et à chercher des solutions structurelles adaptées au XXI^e

⁸⁰ Fernand Morin, « Le contrat de travail : fiction et réalité » dans Barreau du Québec, *Développements récents en droit du travail*, vol 224, Cowansville (Québec), Yvon Blais, 2005.

⁸¹ Alain Deneault, *La médiocratie*, Montréal, Lux, 2015.

⁸² France Télévision, « La loi Travail : un débat historique ? - Ce soir (ou jamais !) » (7 mars 2016), en ligne : <<https://www.youtube.com/watch?v=HeZeAU50x7c>> .

siècle est justifié. Face à ces constats si peu reluisants, le revenu universel se veut-il un vecteur d'émancipation ?

Son objectif premier est de réduire la pauvreté, mais l'idée porte aussi en elle la promesse d'effriter le rapport d'autorité inhérent à la relation d'emploi. Selon Philippe Van Parijs, professeur de l'Université de Louvain, « [l]e revenu universel émancipe, permettant de dire non à certaines activités, mais surtout de dire oui à d'autres. Cela ne peut que conduire à un développement plus favorable du capital humain »⁸³. En un sens, le revenu universel pourrait être vu comme une porte de sortie aux personnes voulant laisser une situation abusive, notamment les femmes qui doivent sinon accepter des conditions de travail dégradantes. À la lumière des problèmes d'accès aux services de garderies, l'iniquité salariale des femmes, l'insécurité, la discrimination et le harcèlement ambiants, les conditions de travail et les salaires faibles qu'offrent les employeurs de femmes, comme les hôpitaux, les services de soins et les commerces de détail, un revenu universel serait un répit pour bon nombre de personnes, peut-être surtout des femmes. Apparaît un autre impératif du revenu universel, celui de permettre à quelqu'un de se lancer dans des activités aux revenus incertains, comme la poursuite d'une vocation créative ou artistique : vivre, et créer, dans la tranquillité d'esprit, sachant que l'argent pour subvenir aux besoins les plus élémentaires sera disponible chaque mois. Il permettrait aussi à quiconque de retourner sur le marché du travail ou aux études, de suivre une formation, et de prendre soin de leur bien-être, de celui de leurs enfants ou parents. En tant que politique visant concrètement à accroître le sens de sécurité et de dignité des individus, le revenu universel

permet d'assouplir les différentes sphères de l'emploi. Il donne la liberté à chacun de faire des va-et-vient entre vie professionnelle, formation et famille, en réduisant volontairement son taux d'activité, par exemple, ou en interrompant son parcours à l'arrivée d'un enfant. Il permet aussi de compléter sa formation, de faire une pause dans son parcours ou de se lancer dans des activités de bénévolat peu rémunératrices. Tout cela favorise l'évolution individuelle⁸⁴.

Toujours selon Van Parijs, le revenu universel serait un outil de plus pour remédier aux inégalités dans l'économie actuelle. Il se plaît à imaginer les nouvelles données qui résulteraient d'un éloignement si radical du paradigme sociétal et du consensus judiciaire actuels :

Les emplois les mieux rémunérés sont souvent ceux qui ont la plus grande valeur intrinsèque, ce sont aussi les moins pénibles. Cette situation serait corrigée par l'introduction d'un revenu inconditionnel. C'est un moyen d'accroître le pouvoir de négociation de ceux qui en ont le moins. Ce qui forcerait les industries à améliorer les conditions de ces emplois les moins attractifs, par un salaire plus élevé, ou plus

⁸³ Céline Zünd, « Un jour, nous nous demanderons comment nous avons pu vivre sans revenu universel de base », *Le Temps* (18 février 2016), en ligne : <<https://www.letemps.ch/suisse/un-jour-demanderons-avons-pu-vivre-revenu-universel-base>> .

⁸⁴ *Ibid.*

d'autonomie par exemple. Si la femme de ménage qui vient nettoyer l'auditoire est mieux payée que le professeur que je suis, ce n'est pas une mauvaise chose⁸⁵.

Le revenu universel incite décidément à revoir un ensemble d'institutions et de politiques, dont le droit du travail. Les présages de Wilde dans *L'âme humaine sous le socialisme* ne se sont pas tous réalisés, mais cet essai, publié pour la première fois en 1891, a remarquablement bien vieilli. Si bien que des discussions « qu'il faut avoir » selon Piketty se cristallisent en quelque sorte autour des idées avant-gardistes de Wilde et occasionnent une réflexion critique, comme la nôtre, sur le droit du travail du XXI^e siècle.

Une conclusion qui n'en est pas une

Dans *L'âme humaine sous le socialisme*, abandonnant sa forme de dialogue préférée tout en préservant et mettant en valeur son style aphoristique, Wilde évoque une vision attrayante et personnelle du socialisme⁸⁶. L'homme de lettres proclame la nécessité de remplacer la propriété privée par la richesse publique de sorte que la coopération puisse, un jour, remplacer la concurrence en tant que moteur de la société. Il s'intéresse au bien-être matériel de la société, mais aussi aux moyens dont dispose l'État pour stimuler les impulsions créatrices des individus qui la composent. La position de Wilde devrait donc trouver un écho chez ceux qui accueillent favorablement l'idée du revenu universel d'existence. S'il le pensait à la fin du XIX^e siècle, Wilde s'étonnerait sûrement de constater qu'après plus d'un siècle d'innovations technologiques, la division fondamentale du travail et les rapports de production ne se sont nettement pas améliorés. Or, la nécessité de réaliser un travail que nous pourrions trouver sordide existe toujours et, même si les nouvelles technologies permettent de produire plus de biens avec moins de travail, les heures de travail demeurent longues, les salaires ne sont pas doublement ou triplement généreux, les retraites ne viennent pas plus tôt et les pensions ne semblent jamais être complètement à l'abri de disparaître.

Le revenu universel, « [c]'est une utopie pour le temps présent », tout comme l'a été le système d'assurances sociales, « le premier système de solidarité organisé par l'État... une utopie bien plus radicale » selon Van Parijs, qui se dit d'ailleurs « convaincu qu'un jour on se demandera comment on a pu vivre aussi longtemps sans ce socle »⁸⁷. À l'opposé, pour plusieurs, l'attribution à chaque citoyen d'une somme de base est toujours considérée une « utopie dangereuse ». Ce à quoi Wilde répond : « Une carte du monde où l'Utopie ne serait pas marquée ne vaudrait pas la peine d'être regardée, car il y manquerait le pays où l'Humanité atterrit chaque jour »⁸⁸. Il croit que « [p]rogresser, c'est réaliser des Utopies »⁸⁹ et semble vouloir croire à la capacité de l'humanité à se développer et à changer pour le mieux : « Tout ce qu'on sait de vraiment certain sur la nature

⁸⁵ Zünd, *supra* note 83.

⁸⁶ Sturgis, *supra* note 4 à la p 410.

⁸⁷ Zünd, *supra* note 83.

⁸⁸ Wilde, *supra* note 7 à la p 47.

⁸⁹ *Ibid* à la p 47.

humaine, c'est qu'elle change »⁹⁰. Les systèmes et le droit aussi : « Les systèmes qui échouent, ce sont les systèmes fondés sur l'immutabilité de la nature humaine, et non sur sa croissance et son développement »⁹¹. Somme toute, « [n]otre devoir unique, vis-à-vis de l'histoire, c'est de la récrire »⁹².

⁹⁰ *Wilde, supra* note 7 à la p 82.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Le Critique Artiste, supra* note 25 à la p 132.

BIBLIOGRAPHIE

Jurisprudence

- Cass soc, 13 novembre 1996, [1996] Bull soc V 386, n° 94-13.187.
- Cass soc, 28 novembre 2018, n° 17-20.079, publié au bulletin.
- Cass soc, 4 mars 2020, n° 19-13.316, inédit.
- *McKinley c BC Tel*, [2001] 2 RCS 161.
- *Navtej Singh Johar et al v Union of India*, 2018(10) SCALE 386.
- *Renvoi relatif à la Public Service Employee Relations Act (Alb.)*, [1987] 1 RCS 313.
- *Slaight Communications Inc c Davidson*, [1989] 1 RCS 1038.
- *Wallace c United Grain Growers Ltd. (Public Press)*, [1997] 3 RCS 701.

Monographies

- Arnaud, André-Jacques, dir. *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, 1^{ère} éd, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1993.
- Aquien, Pascal et al. *Oscar Wilde : L'impertinent absolu*, Paris, Paris Musées, 2016.
- Carbonnier, Jean. *Flexible droit. Textes pour une sociologie du droit sans rigueur*, 4^e éd, Paris, LGDJ, 1979.
- Davies, Paul et Mark Freedland. *Kahn-Freund's Labour and the Law*, 3^e éd, Londres, Stevens & Sons, 1983.
- Deneault, Alain. *La médiocratie*, Montréal, Lux, 2015.
- England, Geoffrey. *Employment Law in Canada*, 4^e éd, Markham (Ontario), LexisNexis (feuilles mobiles mises à jour en 2019, version 89).
- Groulx, Lionel-Henri. *Revenu minimum garanti : Comparaison internationale, analyses et débats*, « Problèmes sociaux et interventions sociales », Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 2005.
- King, Martin Luther Jr. *Where do we go from here: Chaos or Community ?*, Boston, Beacon Press, 1968.
- Reiter, Barry et John Swan. dir, *Studies in Contract Law*, Toronto, Butterworths, 1980.
- Rivero, Jean et Jean Savatier, *Droit du travail*, Paris, PUF, coll, Thémis, 1993.
- Piketty, Thomas. *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.
- Piketty, Thomas. *Capital et idéologie*, Paris, Seuil, 2019.
- Savine, Albert. *Oscar Wilde : L'âme humaine sous le socialisme*, Paris, L'Herne, 2013.
- Sturgis, Matthew. *Oscar: A life*, Londres, Head of Zeus, 2018.
- Swinton, Katherine. « Contract Law and the Employment Relationship: The Proper Forum for Reform » dans B Reiter et J Swan, dir, *Studies in Contract Law*, Toronto, Butterworths, 1980.
- Wilde, Oscar. *Intentions* (1891), Paris, Union Générale d'Éditions, 1986.
- Wilde, Oscar. *Le portrait de Dorian Gray* (1891), Paris, Livre de Poche, 1972.

- Wilde, Oscar. *Poems in Prose*, The Fortnightly Review, vol 62 (1894).
- Woods, Gregory. *Homintern: How Gay Culture Liberated the Modern World*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2017.
- Yang, Andrew. *Universal Basic Income Can Change Everything. The War on Normal People: The Truth About America's Disappearing Jobs and Why Universal Basic Income Is Our Future*, New York City, Hachette Books, 2018.

Périodiques

- Hay, Douglas. « Master and Servant in England: Using the Law in the 18th and 19th Centuries » (2000) 142 *Articles & Book Chapters* (Osgoode Hall Law School of York University) 227.
- Reither, Barry. « The Control of Contract Power » (1981) 1:3 *Oxford Journal of Legal Studies* 347.
- Mitchell, Elizabeth. « *The Employment Standards Act, 2000: Ontario Opts for Efficiency over Rights* » (2010) 10 *Revue canadienne de droit du travail et de l'emploi* 399.
- Morin, Fernand. « Le contrat de travail : fiction et réalité » dans *Barreau du Québec, Développements récents en droit du travail*, vol 224, Cowansville (Québec), Yvon Blais, 2005.

Autres

- Bourdillon, Yves. « Les Suisses ont refusé un projet inédit de revenu universel », *Les Echos* (5 juin 2016), en ligne : <https://www.lesechos.fr/2016/06/les-suisses-ont-refuse-un-projet-inedit-de-revenu-universel-207667>
- Brousseau-Pouliot, Vincent. « Un revenu minimum pour tous n'arrivera pas en 2020 », *La Presse* (18 janvier 2020), en ligne : <https://www.lapresse.ca/affaires/202001/17/01-5257271-ca-narrivera-pas-en-2020-un-revenu-minimum-garanti-pour-tous.php>
- Coppola, Frances. « Top Economists Endorse Universal Basic Income », *Forbes* (31 août 2017), en ligne : <https://www.forbes.com/sites/francescoppola/2017/08/31/top-economists-endorse-universal-basic-income/#4f823b9715ae>
- France Télévision, « La loi Travail : un débat historique ? - Ce soir (ou jamais !) » (7 mars 2016), en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=HeZeAU50x7c>
- « Grande expérience pour le revenu de base », *Tribune de Genève* (6 juin 2017), en ligne: <https://www.tdg.ch/suisse/grande-experience-revenu-base/story/16027707>
- Income Movement, « Basic Income March » (2016), en ligne: <https://www.basicincomemarch.com/city-details>
- Fusco, Joël. « Le dandy, ou l'art de plaire en déplaisant » (2013), en ligne: http://pierre.campion2.free.fr/fusco_dandy.htm
- « “Le revenu de base est une idée dangereuse”, selon ses opposants », *Radio Télévision Suisse* (3 mai 2016), en ligne : <https://www.rts.ch/info/suisse/7695003--le-revenu-de-base-est-une-idee-dangereuse-selon-ses-opposants.html>

- Gallorini, Marguerite. « Des citoyens réclament un revenu universel de base au Canada », *Radio-Canada* (26 octobre 2019), en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1363452/toronto-revenu-minimum-garanti-manifestation>
- Garoscio, Paolo. « Le co-fondateur de Facebook s’engage pour le revenu universel », *Économie Matin* (13 décembre 2016), en ligne : <http://www.economiematin.fr/news-fondateur-facebook-revenu-universel-fonds-recherche-solution-argent-quotidien#>
- Maherzi, Saoud. « Désirez-vous recevoir un revenu universel ? », *Le Journal de Montréal* (5 juin 2018), en ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2018/06/06/desirez-vous-recevoir-un-revenu-universel>
- Morris, David Z. « Elon Musk Thinks Automation Will Lead to a Universal Basic Income », *Fortune* (6 novembre 2016), en ligne : <https://fortune.com/2016/11/06/elon-musk-universal-basic-income/>
- Piketty, Thomas. « Il est temps de dépasser le capitalisme », *L’Obs*, n° 2861 (5 septembre 2019).
- Piketty, Thomas. « Notre revenu universel est-il vraiment universel ? » (30 janvier 2017), *Le blog de Thomas Piketty* (blogue), en ligne : <http://lemonde.fr/blog/piketty/2017/01/30/notre-revenu-universel-est-il-vraiment-universel/>
- « Piketty, Méda, Landais... Des économistes “pour un revenu universel crédible et audacieux” », *Le Monde* (24 janvier 2017), en ligne : https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/01/24/pour-un-revenu-universel-credible-et-audacieux_5068506_3232.html
- « Revenu universel : “Dénigrer ces débats serait une erreur”, selon l’économiste Thomas Piketty », *France Info* (25 janvier 2017), en ligne : https://www.francetvinfo.fr/politique/ps/primaire-a-gauche/revenu-universel-denigrer-ces-debats-serait-une-erreur-selon-le-economiste-thomas-piketty_2035833.html
- Thibodeau, Marc. « La Finlande mettra fin à son expérience sur le revenu minimum garanti », *La Presse* (26 avril 2018), en ligne : http://mi.lapresse.ca/screens/124fce7a-e8d0-49c8-bd31-779244eb0bea_7C_0.html
- Samuel, Sigal. « Everywhere basic income has been tried, in one map », *Vox* (19 février 2020), en ligne : <https://www.vox.com/future-perfect/2020/2/19/21112570/universal-basic-income-ubi-map>
- Skidelsky, Robert. « Les conséquences économiques de l’automatisation », *Project Syndicate* (18 septembre 2019), en ligne : <https://www.project-syndicate.org/commentary/automation-impact-jobs-unemployment-by-robert-skidelsky-2019-09/french>
- Sodha, Sonia. « Mark Zuckerberg’s got some cheek, advocating a universal basic income », *The Guardian* (10 juillet 2017), en ligne : <http://www.theguardian.com/commentisfree/2017/jul/10/mark-zuckerberg-universal-basic-income-facebook-tax>
- Al Pacino, réalisateur, « *Wilde Salomé* » (2011), film documentaire.
- Zünd, Céline. « Un jour, nous nous demanderons comment nous avons pu vivre sans revenu universel de base », *Le Temps* (18 février 2016), en ligne : <https://www.letemps.ch/suisse/un-jour-demanderons-avons-pu-vivre-revenu-universel-base>